Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Grandes Cultures et Pommes de terre » du 7 novembre 2023

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre du 7 novembre
Responsable de la préparation du document	Mathilde Eck-Julien Beuve-Méry-Isabelle Monnart
Date de publication	05/12/2023
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	

II. Introduction

Suite au départ d'Hélène Louppe, chargée de mission pour le secteur Grandes Cultures et Pommes de terre, les activités de la filière ont été réparties entre Julien Beuve-Méry qui reprend la partie céréales et Mathilde Eck pour les pommes de terre. Julien récapitule brièvement les objectifs de l'Assemblée sectorielle tandis que Mathilde présente l'ordre du jour.

III. Validation de l'ordre du jour et du PV de l'AS de juin 2023

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté et le procès-verbal de l'assemblée précédente est validé par l'ensemble des participants présents.

IV. Les activités du Collège

Un bref récapitulatif de quelques initiatives lancées par le Collège est présenté à l'assemblée.

Celagri

Parmi les missions menées par le Collège des Producteurs, il y a notamment d'être un point relais d'information filières tant vis-à vis des maillons qui la composent que du grand public. A cet effet, le Collège des producteurs dispose d'un site nommé Celagri (www.celagri.be) qui permet de diffuser et vulgariser des dossiers et articles sur des sujets polémiques liés à l'agriculture sous un regard objectif. Les contenus sont alimentés grâce à un réseau de plus de 200 experts et de scientifiques.

Prix juste

Le Collège des Producteurs a mis en place le label Prix juste au producteur afin de garantir au producteur une juste rénmunération sur leurs produits vendus. Un total de 740 producteurs représentant 220 produits sont aujourd'hui labellisés. Pour le secteur des céréales on y retrouve : 80 bières labellisées, du sucre de betteraves BIO ORSO,4 farines dont 2 BIO, des Chips Rebel

Observatoire des filières

Chaque mois, une note d'observatoire des filières est rédigée par le Collège des Producteurs en collaboration avec Biowallonie et Diversiferm. Celle-ci permet de faire le point dans chaque filière sur les tendances du marché, difficultés rencontrées et points d'attention. Elle est envoyée au Cabinet du Ministre Borsus et d'autres acteurs intéressés.

Interface producteurs-distributeurs

Dans le cadre du plan de relance wallon, le Collège des Producteurs s'est vu confier la mission de mettre en place une interface producteurs distributeurs. Une équipe de 6 personnes s'occupe de faire le lien entre offre et demande afin d'augmenter la part de produits locaux auprès des grandes et moyennes surfaces. Parmi les différentes actions menées, un partenariat avec la Charrette a été initié afin d'assurer la logistique des produits, principal frein au développement du local. Cette société met à disposition une plateforme numérique permettant de mettre en réseau producteurs, transformateurs, acheteurs professionnels, intermédiaires, logisticiens et transporteurs.

Plan wallon de réduction des pesticides

Dans la continuité du projet pilote mené en 2020 auprès de 10 communes afin d'élaborer une charte du vivre ensemble entre agriculteurs et riverains, le Collège des Producteurs mènera à nouveau une action à plus grande échelle dans le cadre du plan wallon de réduction des pesticides 2023-2027. Le projet démarrera prochainement.

V. Prix de revient, coût de production, charges...où j'en suis ? par Olivier Miserque (DAEA)

La DAEA est la direction de l'analyse économique agricole, elle s'occupe de la comptabilité agricole de +/- 400 exploitations agricoles et joue un rôle d'observatoire économique de l'agriculture. Grâce à ce réseau, elle dispose de données de type socio et technico économiques qu'elle met gratuitement à disposition des agriculteurs.

Après un petit sondage au sein des producteurs présents, il ressort que le rendement d'une culture est une donnée connue de manière précise alors que le coût de production est plus difficilement chiffrable. Afin de mieux appréhender certaines composantes comptables et financières, quelques explications sont données (présentation en annexe).

1) **<u>Coût de production</u>**

C'est la somme des charges réelles et calculées nécessaires pour produire, elles se décomposent comme suit : **1) charges variables** (semence, engrais, phyto, travaux d'entrepreneur, alimentation en cas d'élevage) soit 1/3 des dépenses, **2) charges fixes** (matériel, bâtiment, location, main d'œuvre salariée,

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

amortissements, intérêts etc..) soit 45% des dépenses. **3) main d'œuvre familiale** (à estimer) soit 20% des dépenses. A titre d'exemple, pour le froment entre 2010 et 2022, on constate une augmentation des charges variables notamment à cause de l'augmentation du prix des engrais depuis 2021 ce qui pèse sur le coût de production soit 30 à 40 euros la tonne en plus.

La marge brute est un premier indicateur de rentabilité, elle se calcule en faisant la différence entre les produits de l'exploitation et l'ensemble des charges variables. Selon le type de culture choisie, elle peut s'avérer fort différente d'où l'utilité de combiner plusieurs cultures différentes permettant de compenser entre elles le manque à gagner de l'une ou l'autre certaines années. Ainsi, pour le froment entre 2010 et 2022, elle était en moyenne de 1300 euros l'hectare contre 3130 euros pour la pomme de terre.

Les amortissements : 2 règles sont à observer : 1) Il ne faut pas confondre amortissement comptable d'un bien avec amortissement de crédit pour acheter ce bien, 2) on amortit que ce qui se déprécie. Ainsi l'achat d'un tracteur en partie sur fonds propres et l'autre partie financée par un emprunt sur 7 ans ne donne pas la même chose sur le plan comptable et financier. En effet, une fois les 7 ans d'emprunt terminés, il ne reste rien niveau financier puisque tout est remboursé tandis qu'au niveau comptable, l'amortissement continue au-delà des 7 ans selon le matériel et l'usage qui en est fait.

La main d'œuvre familiale : cette notion est difficile à estimer car il s'agit de chiffrer le nombre d'heures travaillées par l'agriculteur. On peut cependant estimer un coût de production sans tenir compte de la main d'œuvre familiale et comparer par rapport au prix de vente et dire que la différence, c'est ce qui paiera le travail du producteur.

Les charges de structure (ou charges fixes) : ces charges ainsi que la main d'œuvre familiale doivent être réparties entre les différentes cultures existantes au sein d'une exploitation. Soit, elles le sont de manière uniforme entre toutes les cultures soit, sur base d'une clé de répartition à convenir avec le comptable.

2) **Prix de revient comparatif** : c'est le coût de production dont on déduit d'autres sources de produits (achat paille, aide PAC etc ;..). Cette valeur sera comparée au prix de vente.
Un exemple est donné avec le froment : en 2022, le SPW sur base des comptabilités analysées a estimé les charges variables à 950 euros l'hectare, les charges fixes à 1300 euros l'hectare, la main d'œuvre familiale à 550 euros l'hectare, soit un coût de production total de 2820 euros l'hectare. Ainsi pour produire 9.4 tonnes par hectare ce coût de production sera ramené à 300 euros la tonne. Du côté des recettes, on a des aides, quelques autres produits de l'exploitation et la vente du grain, soit un total de 3425 euros l'hectare. Si le prix de revient comparatif est de 210 euros tonne et qu'en moyenne on l'a vendu à 275 euros tonne, on peut dire qu'on a bien vendu.

Question : est ce que le prix de vente à 275 euros la tonne représente la somme de toutes les cotations divisées par le nombre de cotations ? Pour qu'un agriculteur puisse dire j'ai bien vendu ou pas il doit pouvoir comparer sa situation par rapport au vrai prix de la cotation, il doit faire la somme de toutes les cotations divisées par le nombre de cotations comme cela il aura un prix moyen sur l'année et là il pourra voir s'il a bien fait de vendre en plusieurs fois ou

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

en une seule fois. Faire la moyenne de tous les agriculteurs, c'est faussé par les spéculations du marché. Monsieur Miserque répond que c'est le prix moyen observé dans le réseau de fermes de références. C'est un vrai prix moyen en tenant compte du volume et prix au moment de la vente.

Les valeurs des charges fixes, opérationnelles et autres peuvent être retrouvées dans la comptabilité d'une exploitation mais elles peuvent aussi être calculées par l'agriculteur lui-même. Il faut cependant connaitre comment le comptable répartit les charges fixes.

D'autres exemples de comparaison prix de revient/prix de vente sont donnés avec la chicorée, les betteraves ou les pommes de terre. On note que la chicorée est une culture dégageant du revenu à condition d'obtenir un bon rendement, les betteraves ne rapportent plus grand-chose ces dernières années, quant à la pomme de terre, elle a connu une envolée des charges variables suite à l'augmentation du prix des plants, le prix des phytos et des charges fixes importantes dues au matériel spécifique et autres frais liés à cette culture.

À l'issue de la présentation plusieurs questions sont posées :

- *Question* : dans les charges fixes, par rapport au coût de location par hectare, si on est propriétaire des terres, est ce qu'on compte quand même un coût de location moyen par hectare dans une région donnée ? Est-ce que la valeur estimée c'est la valeur locative sous bail ? Quand on est propriétaire, on va compter dans les charges un fermage comme si on était locataire pour pouvoir comparer par rapport à d'autres agriculteurs. Soit on prend une valeur locative similaire à d'autres fermages où l'agriculteur est locataire (s'il est propriétaire d'une partie et locataire pour le reste de ses terres) soit s'il est propriétaire de tout, on prend un fermage normal.
- *Question* : sur 100 hectares de pdt produits en région wallonne, combien d'hectares sont produits par le propriétaire du bail cad par des patatiers professionnels qui louent des parcelles à l'extérieur ? Le spw n'a pas ce chiffre. La fiwap considère que le chiffre de 2661 euros pour les charges fixes est faible si on rajoute les charges plus la location. La fiwap tente d'établir une moyenne de production entre propriétaires de bail et locataires pour estimer un prix moyen de production mais on ne sait pas dire quelle est la véritable surface utilisée.
- *Question* : dans les marges brutes, qu'est ce qui est compris ? c'est la vente des pdt dont on déduit les charges variables mais pas la main d'œuvre, ni les aides
- *Question* : si on doit extrapoler la situation pour 2023, quelle serait la tendance ? les charges seront comparables à 2022 par contre les prix de vente ne seront plus idem et la rentabilité sera différente
- *Question* : quand est ce que les données comptables 2022 de la DAEA seront disponibles sur leur site ? Elles seront mises début décembre

Les points d'attention suivants sont soulevés :

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Avec le contexte actuel de la guerre, de la BCAE5 (nouvelle conditionnalité pour la gestion du travail du sol en vue de réduire le risque de dégradation et d'érosion des sols) etc .. on pourrait arriver en Wallonie avec des terres qui ne seraient plus cultivées → baisse de valeur, il faudra prévoir fiscalement de pouvoir en tenir compte.
- Au niveau de la diminution des phytos, il y a 2 manières de faire : soit de manière transversale soit en fonction de la situation des terres, celles qui sont proches d'habitations, zone de captage ne pourraient plus être utilisées, cela implique aussi une diminution de valeur et de rentabilité donc il faudra aussi prévoir d'en tenir compte fiscalement
- Certains pointent le fait qu'il est dangereux vis-à-vis des industriels d'annoncer des prix de revient des pdt à 133 euros la tonne car cela pourrait impacter les prix négociés dans les contrats alors que pour certains producteurs ce prix est sous-estimé et le contraire pour d'autres.

VI. Etat des lieux de la recherche par François Henriet et Jean-Pierre Goffart (CRA-W)

François Henriet présente un état des lieux des recherches menées par le CRA-W sur le plan des céréales et d'autres grandes cultures. La présentation est en annexe avec les coordonnées du pilote de chaque projet de recherche.

Sur le plan des céréales, les recherches menées sont de 5 types :

- ***Sélection variétale*** : le CRA-W travaille à développer de nouvelles variétés en froment, blé dur et épeautre dans le but de s'adapter tant aux changements climatiques qu'aux maladies et ravageurs.

- ***Essais variétaux*** : des essais sont menés tant en agriculture conventionnelle que bio sur des variétés sélectionnées afin d'évaluer leur performances agronomiques et technologiques et établir des recommandations tant au niveau de variétés pures que des mélanges.

- ***Protection des plantes*** : des outils d'aide à la décision ont été développés pour optimiser l'application d'un fongicide ou prévoir de manière précise l'émergence d'insectes ou de maladies C'est le cas de Fongiblé qui dispose de données et informations permettant aux agriculteurs de maximiser le rendement d'une parcelle de froment en appliquant au bon moment le fongicide ou de. CeciOrangeBlé qui permet de prévoir la période ou les cécidomyies vont attaquer les blés. Des études sont menées aussi pour trouver des variétés plus résistantes.

- ***Résistance aux PPP*** : la septoriose et le vulpin font l'objet de nouvelles méthodes d'analyse et d'un monitoring afin de permettre aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques agricoles.

- ***Tri des céréales alimentaires*** : ValCerWal est un projet permettant de maximisation le potentiel des céréales alimentaires en optimisant le tri des graines par rapport à la valorisation recherchée

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Concernant les autres cultures, des études sont menées sur la betterave ou le lin pour comprendre la dynamique de propagation d'un virus et améliorer la stratégie de lutte intégrée. Quant au tournesol, il fait l'objet d'un projet de développement de filière (SUNWALL) depuis la production jusqu'à la commercialisation.

D'autres études sont aussi menées de manière plus transversale. Le CRA-W teste 4 grands essais de culture selon des critères bien définis avec des enjeux tels que : la conservation des sols, la diminution des gaz à effet de serre, le zero phyto. L'objectif étant d'aboutir à des cultures durables économiquement et agronomiquement.

Enfin, le CRA-W dispose d'une plateforme agrométéorologique (Agromet.be) sur laquelle viennent se greffer d'autres outils d'aide à la décision. Grâce à un réseau de 30 stations météo, cela permet de prévoir les conditions climatiques à un moment donné sur une parcelle donnée et ainsi mieux gérer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Jean-Pierre Goffart poursuit en présentant les projets de recherche menés spécifiquement sur la pomme de terre.

Les recherches ciblent 4 axes :

- ***Les facteurs de production*** : plusieurs projets sont initiés avec des objectifs divers : réduire les fertilisants, eau et phytos pour produire une pomme de terre bas intrant (Patat'up), préserver la qualité de l'eau en dosant mieux l'azote dans le temps (contrat Captage), développer des outils d'aide à la décision pour évaluer les risques de ruissellement d'une parcelle et de contamination des eaux de surface (Intelleau) et enfin fournir des informations à l'agriculteur sur une parcelle donnée grâce à l'observation par satellite (Belcam)
- ***La sélection et variétés*** : différents essais sont menés pour sélectionner les variétés résistantes au mildiou, aux virus et au stress hydrique ou à la chaleur tant en agriculture conventionnelle que bio
- ***La protection de la culture contre les ravageurs et maladies*** : les projets menés tendent vers la lutte contre le mildiou (Potato Smart), l'utilisation raisonnée de produits phytos contenant les matières actives les moins impactantes (Ecophyto), la lutte contre les doryphores (Dorypot), les nématodes (Globevo), l'évaluation de l'impact des fongicides sur l'environnement et la santé humaine dans un contexte de changement climatique (Impocha)
- ***Les systèmes de production***. le CRA-W mène une comparaison sur différents systèmes de culture tant en grandes cultures conventionnelles (Syci) que bio (SYCbio) en incluant la pomme de terre afin d'étudier leur impact sur le sol selon les pratiques agricoles menées et diminuer les intrants. D'autres itinéraires techniques (Spot) sont testés tels que la polyculture élevage ou des pratiques agro écologiques dans le but de minimiser les intrants.

A l'issue de la présentation, les questions suivantes sont posées :

> *Question* : Pourquoi des variétés sont résistantes ? C'est lié à un gène contenu dans la plante.
>
> *Question* : Est-ce que certains produits bio contrôle ne sont pas plus nocifs ? Ce n'est pas parce que c'est naturel que ce n'est pas nocif. Certaines huiles essentielles sont utilisées pour contrer des maladies mais elles peuvent induire d'autres effets négatifs.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Question : Comment rajoute-t-on de l'azote ? quand on est en période humide, on rajoute des granulés, sinon on apporte en même temps que le fongicide de l'urée ou de la solution azotée. Le problème est de savoir à quel moment le mettre pour que la plante puisse encore en bénéficier.

VII. Plan d'actions de l'APAQ-W par Maureen Coster (APAQ-W)

En 2023, l'APAQ-W a lancé une nouvelle campagne de promotion essentiellement digitale pour le secteur pommes de terre, celle-ci est intitulée : « T'as la patate ». Les 2 objectifs ciblés étaient de montrer que la pomme de terre a sa place dans une alimentation équilibrée et que c'est une production à dimension humaine et familiale. Cette campagne a fait l'objet d'une conférence de presse touchant ainsi plus de 1.7 millions de personne. En complément, l'APAQ-W a participé à des évènements tels que la foire de Libramont et le salon Potato Europe en assurant des dégustations et en distribuant des brochures informatives.

Pour 2024, il est proposé d'organiser un business club pour mettre en réseau des entreprises agro-alimentaires et les producteurs de grandes cultures étant donné que ce secteur est un important réceptacle de ces produits. Un accent particulier sera mis sur des actions BtoB pour rapprocher le consommateur de la production et des réalités de terrain comme par exemple des visites pédagogiques, séances de glanage, activités sensorielles.

Pour les autres cultures, des actions seront menées en 2024 pour communiquer sur 3 axes : métier, produit, environnement (local et durable)

- Pour l'orge brassicole et les bières : il est proposé des visites de brasseries, un festival de bières wallonnes à base d'orge brassicole belge et enfin des articles rédigés sur le sujet
- Pour les protéines végétales : l'idée est de sensibiliser le consommateur en organisant des cours des cuisine ou en proposant des recettes à base de pois, lentilles etc..
- Pour les céréales alimentaires : il y aura une mise en avant de la filière complète via l'organisation de visites pédagogiques de meuneries, boulangeries
- Pour les autres cultures : Un ouvrage sur l'alimentation durable est envisagé pour mettre en avant l'ensemble des productions wallonnes et l'agriculture

Enfin dans le cadre du plan de relance wallon, il est proposé de confectionner un ouvrage reprenant les initiatives wallonnes travaillant sur la relocalisation de l'alimentation.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Liste des participants

Nom	Prénom		Organisme
DE WULF	Baudouin	excusé	Producteur
BUYSE	Olivier	excusé	Bayer
COSTER	Maureen		APAQ-W
COURTOIS	Pierre		SPW
DELCOURT	Benoit	excusé	Producteur
DENEUBOURG	Corentin		Producteur
DONCK	Valentine		Valbiom
ERNOUX	Etienne		Producteur
GALANT	Philippe		Producteur
GOFFART	Jean-Pierre		CRA-W
HENRIET	Francois		CRA-W
HOLVOET	Thierry		Producteur
HOUSEN	Claire		APAQ-W
JANSSENS	Sarah		Ceta
MAHIEU	Olivier		Producteur
MATHIEU	Michel		Producteur
MATTART	Philippe		APAQ-W
MEUREE	Marie Christine		Producteur
MISERQUE	Olivier		DAEA
NYSTEN	Alice	excusée	Cepicop
VANDESOMPELE	Michel		Producteur
VANDEVELDE	Vincent		Producteur
VANHAKENDOVER	Romane		Ulb
VER EECKE	Pierre		Fiwap
VERCRUYSSE	Pierre		Producteur
VERCRUYSSE	William		Producteur
VERMAUT	Dominique		Walagri
VERSCHEURE	Remy		Intergrow

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be